

**Décision n° 2023/11
relatif à l'accréditation de
l'EFREI Paris
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

École

Nom :	EFREI Paris
Sigle :	EFREI
Type :	Privé
Réseau :	Etablissement Composante de l'établissement public expérimental Université Paris-Panthéon-Assas
Académie :	Bordeaux
Sites de l'école :	Bordeaux

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2022/09

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (hors périodique, nouvelle formation, NS1) :
Ingénieur diplômé de l'EFREI Paris, sur le site de Bordeaux

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'EFREI Paris ;
- Vu le rapport établi par Elisabeth CREPON (membre de la CTI, rapporteure principale), Jean LE QUENVEN (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Mokhtar EL BAKKOUR (expert international de la CTI), Anaïs LIQUIER (experte élève-ingénieur de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première demande d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'EFREI Paris Sur le site de Bordeaux	En formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	restreinte

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Consolider la politique de site initiée par l'école en s'appuyant notamment sur une collaboration renforcée avec Bordeaux INP – ENSEIRB MATMECA ;
- Stabiliser le taux d'encadrement à moins d'une vingtaine d'apprenants par enseignant ;
- S'assurer que les enseignants-chercheurs permanents du site de Bordeaux réalisent bien 25% des enseignements scientifiques et techniques du cursus.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 15 novembre 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 décembre 2023.



La Présidente
Elisabeth Crépon